

Aperçu des besoins et stratégie de réponse CCCM dans le plan de réponse humanitaire 2025 en République centrafricaine

1. Objectifs du cluster et liens avec les Objectifs Stratégiques

OS 1. Les populations affectées par les déplacements forcés dus à des chocs récents et qui se retrouvent dans des lieux de regroupement, sites spontanés et en familles d'accueil ont accès au mécanisme CCCM pour assurer leur survie à travers des assistances minimums de base vis-à-vis de tous les secteurs. **(OS 1 HRP).**

OS 2. Les populations affectées par les déplacements forcés vivant dans des sites, en familles d'accueil ou prêtes pour le retour ont accès à une assistance CCCM inclusive et adaptée pour veiller au respect de leurs droits fondamentaux et à l'amélioration de leurs conditions de vie. **(OS 2 HRP).**

2. Aperçu du contexte et des besoins CCCM

Les conflits et les catastrophes (inondations, incendies) ont entraîné le déplacement d'environ 455.533 individus au 30 août 2024 à l'échelle nationale dont 379 808 installés parmi les communautés d'accueil et 75 725 hébergés dans 74 sites de déplacement et lieux de regroupement spontanés (CMP, août 2024). La majorité des PDI vivent au sein des familles d'accueil dans des zones reculées où les conditions de vie sont difficiles avec des contraintes importantes pour l'accès aux services de base. Cette situation induit une forte dépendance des PDI et des communautés hôtes vis-à-vis des assistances humanitaires. Ceci constitue davantage un facteur d'exposition pour les femmes, les filles et les catégories les plus vulnérables ayant des besoins spécifiques.

Vu la dispersion des sites d'accueil de PDI et la récurrence des chocs, la coordination et gestion des sites sont plus que nécessaires y compris avec une approche mobile qui s'adapterait mieux au contexte dans certaines zones plus difficiles d'accès. En effet, sur les 17 sous-préfectures abritant les PDI en RCA, seules 12 sont couvertes par les partenaires humanitaires en termes de CCCM, ce qui ne permet pas de combler les capacités requises en CCCM face aux chocs récurrents comme les inondations et violences.

Dans ce contexte, s'ajoutent les risques d'éviction auxquels environ le quart des PDI (23%) sont confrontés dans 13 sites sur 74. Ces sites sont localisés dans les préfectures de



Ouaka, Basse-Kotto, Ouham, Vakaga et Ouham-Pendé. Ceci induira le besoin de plaidoyers auprès des autorités pour l'ajournement des évictions, et des sensibilisations auprès des acteurs humanitaires pour faciliter et accompagner le retour ou la relocalisation des PDI dans des zones relativement calmes.

3. Aperçu des personnes dans le besoin (PIN) et des cibles de l'intervention en 2025

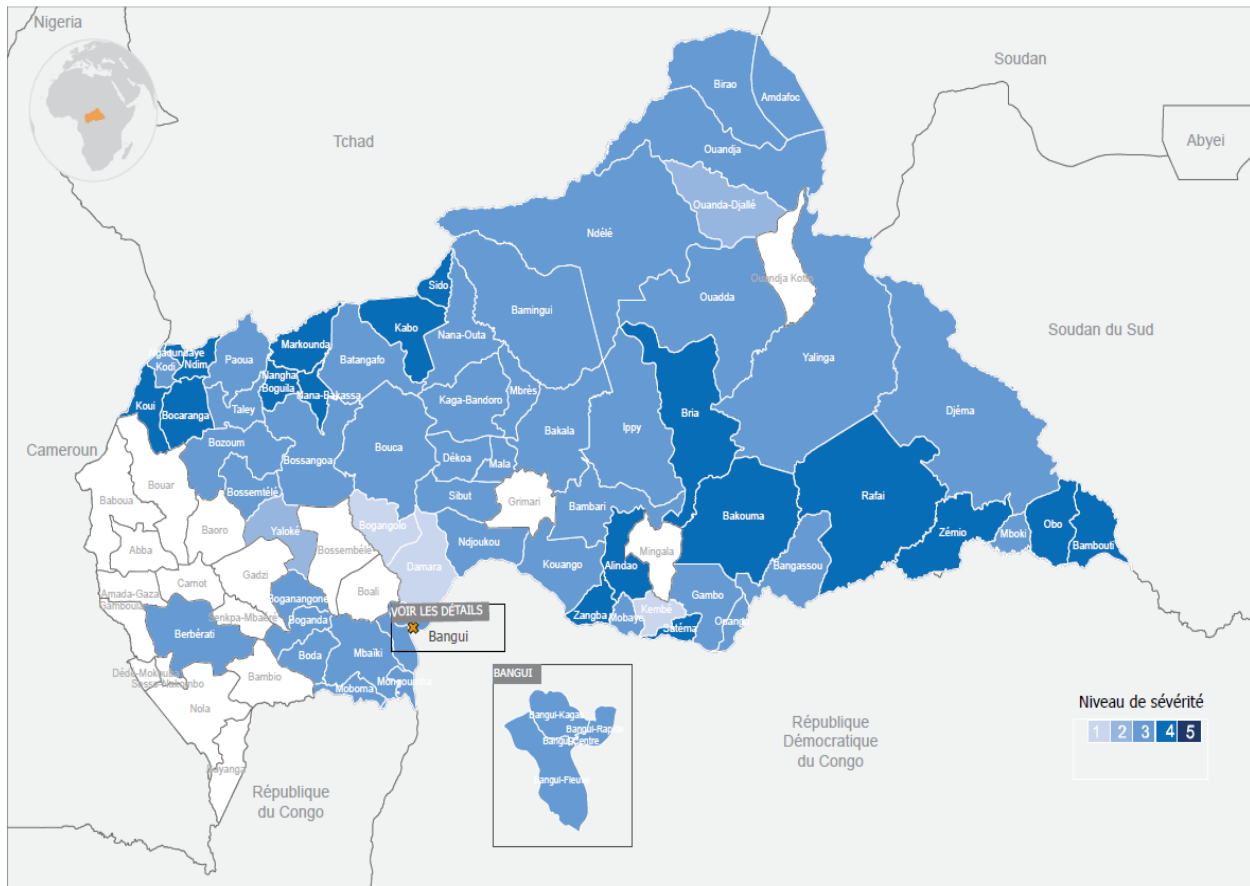
Groupes de population	PIN	CIBLES	CIBLE DESAGREEE PAR GENRE ET GROUPE D'AGE					
			Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes âgées	Hommes âgés
PDI sur sites	75.725	75.725	17677	17083	19041	18386	1901	1637
PDI en FA	95.232	95.232	22231	21483	23946	23122	2391	2058
Retournés	35.117	35.117	8198	7922	8830	8526	882	759
Population hôte	500.768	200.306	46760	45187	50368	48633	5028	4330
Total	706.842	406.380	94.866	91.675	102.186	98.667	10.202	8.784

Compte-tenu du contexte sécuritaire volatile occasionnant perpétuellement des déplacements de personnes, le nombre d'individus ayant besoin d'une assistance en CCCM est estimé à 706 842 parmi lesquelles 75.725 PDI sur sites, 95.232 PDI en familles d'accueil, 35.117 retournés et 500.768 personnes issues de la population hôte.

Toutefois, parmi les personnes dans le besoin, le cluster CCCM a ciblé 406.380 dont 75.725 PDI sur sites, 95.232 PDI en familles d'accueil, 35.117 retournés et 200.306 personnes de la population hôte. La réponse CCCM sera concentrée sur 60 sous-préfectures (en gravité 3 ou 4) parmi les 65 faisant partie du champ de couverture du HNRP 2025. Les sous-préfectures en gravité extrême sont dans le Sud-Est (Rafai, Obo, Zemio, Bambouti, Bakouma) et dans le Nord (Sido, Kabo, Markounda, Nana-Bakassa, Nangha-Boguila, Ngaoundaye, Kouï et Bocaranga).

Le seuil de gravité par zone (à partir de l'échelle d'urgence, niveau 3) a été le critère le plus déterminant pour le ciblage. Les sous-préfectures maintenues incluent quelques zones plus difficiles d'accès comme les axes dans le Sud-Est où le renforcement des capacités des ONG nationales (ayant un meilleur accès humanitaire) contribuera à réduire le gap de présence CCCM.

Carte des sous-préfectures par niveau de gravité



Niveau de sévérité	Nombre de sous-préfectures	Cibles CCCM
5	0	0
4	18	172.440
3	42	233.940
2	2	0
1	3	0

4. Stratégie de réponse

OS 1. Les populations affectées par les déplacements forcés dus à des chocs récents et qui se retrouvent dans des lieux de regroupement, sites spontanés et en familles d'accueil ont accès au mécanisme CCCM pour assurer leur survie à travers des assistances minimums de base vis-à-vis de tous les secteurs. **(OS 1 HRP).**



La persistance des chocs liés notamment aux violences et au changement climatique entraîne de nouveaux déplacements de populations qui s'installent majoritairement en familles d'accueil et sur des sites spontanés. Ces personnes affectées par des déplacements récents ont besoin d'assistances humanitaires d'urgence pour sauver leurs vies.

Dans ce cadre, le cluster CCCM veillera au renforcement des mécanismes d'alertes et de suivi des besoins au niveau des lieux de regroupement et en familles d'accueil. L'approche du CCCM mobile permettra de répertorier les nouveaux déplacements, procéder à l'enregistrement sommaire des PDI, réaliser des évaluations rapides et diffuser des informations essentielles à la communauté humanitaire pour solliciter des réponses d'urgence multisectorielles en abris NFI, EHA, protection, santé et nutrition.

OS 2. Les populations affectées par les déplacements forcés vivant dans des sites, en familles d'accueil ou prêtes pour le retour ont accès à une assistance CCCM inclusive et adaptée pour veiller au respect de leurs droits fondamentaux et à l'amélioration de leurs conditions de vie. **(OS 2 HRP).**

En ce qui concerne les populations affectées par les déplacements prolongés résidant sur des sites et en communautés d'accueil, il est primordial de maintenir le mécanisme de CCCM pour assurer l'implication et la participation des différents groupes de communautés affectées dont en particulier ceux ayant des besoins spécifiques. Pour ce faire, différentes stratégies de gestion seront renforcées en application des Normes Minimales pour la Gestion des Camps. Le CCCM classique (fixe, au sein des sites) sera combiné aux approches mobiles dans des lieux de regroupement plus difficiles d'accès et dans les communautés d'accueil.

Ainsi, les organisations impliquées dans le CCCM seront renforcées en capacités pour une gestion plus qualitative en considération des différentes phases que sont la planification, l'ouverture, la gestion et la transition / fermeture. Le CCCM considérera notamment l'enregistrement régulier et fiable des bénéficiaires, le suivi des interventions et gaps sectoriels, les plaidoyers, la mise en place des comités directeurs et sectoriels inclusifs. De même, les sensibilisations seront renforcées auprès des personnes affectées sur la prévention des incendies et sur les thématiques transversales telles que la PEAS, le genre, le handicap, l'environnement et la redevabilité envers les populations affectées. Ces sensibilisations contribueront à la création d'un espace sûr, protecteur et respectueux de l'environnement.

Les initiatives et approches CCCM Mobile seront encouragées pour des lieux de regroupement autogérés et des communautés d'accueil. En effet, des comités mixtes (composés des déplacés et des hôtes) seront constitués pour la gouvernance locale et la coordination avec les acteurs humanitaires. Ces comités seront notamment formés sur le CCCM, les principes humanitaires, la participation communautaire, la protection



transversale, la gestion de l'information, l'identification des besoins et des gaps, la délivrance des assistances humanitaires selon le respect du principe "de ne pas nuire" et la remontée des informations et plaidoyers.

Concernant les populations retournées ou ayant l'intention de retourner, le support CCCM sera déterminant pour faciliter la réintégration. Les acteurs CCCM focaliseront leurs efforts sur la collecte des intentions de retour, l'identification des besoins, les enregistrements des personnes, la confirmation des terres, la vérification des parcelles pour les projets abris, ainsi que de la mise en place de mécanismes de coexistence pacifique dans les localités d'origine ou de retour.

La coordination du cluster, avec l'aide du groupe consultatif stratégique (SAG CCCM), poursuivra son soutien aux ONG partenaires pour la délivrance d'interventions de qualité.

Intersectorialité

Les activités CCCM resteront intégrées à tous les secteurs d'intervention humanitaire. L'un des rôles des acteurs CCCM est de poursuivre l'identification des gaps sectoriels afin d'assurer que les populations aient accès aux assistances humanitaires adéquates. Pour se faire, le cluster renforcera ses outils d'identification des besoins tels que le « Sites Profile ». Le cluster s'appuiera notamment sur des partenaires comme DTM pour collecter, évaluer, analyser et partager les résultats avec l'ensemble de la coordination humanitaire. Dans le cadre du Nexus Humanitaire, Développement et Paix, le Cluster renforcera la coordination avec le groupe de travail Solutions Durables pour faciliter entre autres le retour et l'intégration locale des PDI.

Protection

La protection transversale reste fondamentale dans le cadre de la gestion des sites et sera appliquée à différents niveaux. Lors de l'enregistrement des PDI, les participants seront traités avec respect et dignité. Les catégories de personnes à besoins spécifiques devront être continuellement identifiées pour une assistance humanitaire adaptée à leurs besoins (femmes enceintes, allaitantes, personnes en situation de handicap, enfants séparés / non accompagnés, etc.). De même, les gestionnaires de sites devront continuellement contribuer à identifier les risques de protection notamment à travers des évaluations intégrant la protection et favoriser l'implication des PDI dans la création d'un environnement sûr et protecteur. Les comités sectoriels au sein des sites continueront d'être formés et sensibilisés sur les mécanismes de réduction des risques liées aux VBG/PEAS et à la sauvegarde de l'enfant.

Au niveau de la coordination, le cluster continuera à collaborer avec le cluster protection dans le cadre de la Commission Mouvements de Populations (CMP), pour l'identification des risques de protection dans les zones d'accueil des déplacés internes ainsi que pour toutes les thématiques CCCM en lien avec la protection.



Localisation

Dans la continuité des années précédentes, la localisation sera encouragée à travers le renforcement des capacités des ONG nationales ou locales en vue de combler le gap dans la gestion des sites et des localités d'accueil. Le cluster veillera à la familiarisation de ces associations locales aux normes minimales de gestion des camps et aux problématiques transversales essentielles comme la protection, la redevabilité, le genre, le handicap, l'environnement, etc. En outre, les autorités locales administratives et coutumières seront également renforcées en capacités pour leur familiarisation aux principes humanitaires.

Redevabilité envers les populations affectées

Le travail de collaboration sera poursuivi avec le groupe de travail AAP pour consolider les expériences pilotes exercées par les partenaires du cluster. Le cluster s'assurera de l'implication des différentes couches des communautés bénéficiaires dans tous les processus d'assistance et mobilisera les ONG partenaires pour des assistances basées sur des critères pertinents dans le respect de l'égalité et du genre. Ainsi, la communication sera renforcée pour mieux gérer les attentes des bénéficiaires à travers les mécanismes de redevabilité mis en place par les partenaires du cluster. Les bénéficiaires devront être impliqués à toutes les étapes du projet (la conception, l'identification des besoins, la mise en œuvre et les mécanismes de feedback / plaintes). Le cluster maintiendra l'animation des groupes de discussion, des réunions communautaires, des face-à-face et des radios communautaires qui sont autant de mécanismes utilisés par les ONGs. De même, les partenaires du cluster seront encouragés à adresser les plaintes dans le cadre du mécanisme de Feedback collectif.

5. Coût de la réponse

Besoins financiers : **5.6 Millions**
Nombre de partenaires : **10**

Pour la mise en œuvre des interventions, le cluster CCCM requiert un coût global de 5.6 millions de USD. Ce coût couvrira les interventions CCCM destinées aux populations déplacées, aux populations hôtes les plus vulnérables dans les zones de présence des PDI et pour faciliter le retour. Ce montant couvrira notamment la gestion fixe et mobile de 74 sites et lieux de regroupements actifs dans le pays et les activités CCCM dans les familles d'accueil. Ce coût total a été déterminé en considérant un coût unitaire CCCM de 14 USD par personne estimé de manière consensuelle avec les membres du Strategic Advisory group (SAG).

